

# Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots.

## La mobilisation s'impose

Le gouvernement Raffarin a été enseveli en même temps que le projet de constitution européenne. Hormis le Medef, personne ne le regrette ! Certains espéraient peut-être un changement de cap politique.

C'était sans compter sur la surdité dont est frappée la majorité présidentielle... De Villepin et son gouvernement n'ont pas tardé à nous montrer que la politique qu'ils voulaient conduire était au service des plus riches et menée à coups d'ordonnances. Il n'aura pas fallu cent jours à De Villepin pour appliquer sa stratégie offensive contre le droit du travail, contre les salariés, contre les chômeurs...

**Concernant les chemins de fer**, là aussi, la politique ultra-libérale fait des ravages. L'ouverture à la concurrence du fret est aujourd'hui une réalité. Connex (filiale de Vivendi) continue à faire circuler des trains fret en Lorraine. Leurs conducteurs sont formés par la SNCF en 8 semaines !!! Un véritable scandale quand on connaît l'ampleur de cette formation à la SNCF. Mais quand le profit devient priorité, on sait que la sécurité devient accessoire...

Quand le libéralisme s'applique, les pratiques malsaines suivent... Ainsi, le Conseil de la Concurrence vient d'infliger une amende de 12 millions d'euros à la Connex, à Keolis (groupe SNCF) et à la Caisse des dépôts pour entente illicite sur des passations de marchés.

Les 16 et 17 septembre, SUD-Rail est à l'initiative d'un rassemblement à Dugny (Meuse) pour lutter concrètement contre les trains privés de la Connex. «Solidaires», notre structure interpro mais aussi la Confédération paysanne et diverses associations se joignent à cette action.



Aujourd'hui, il n'y a plus le choix, après le vote du 29 mai, il faut se mobiliser pour se faire entendre !!!

**Chèque Vacances : c'est bon !!!**  
Voir en page 4 comment le chèque vacances a enfin été débloqué et les conditions d'obtention de celui-ci.

## Les 100 jours de Villepin, c'est 100 jours de trop !

Pendant l'été, par lois, décrets et ordonnances, le gouvernement Villepin a frappé fort contre les salariés et leurs droits !

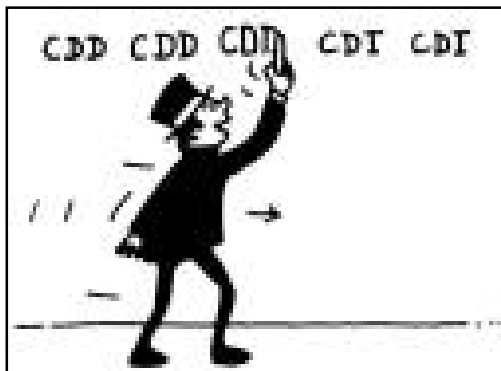
### **Adoption définitive par le parlement le 13 juillet de la loi sur les PME**

Le gouvernement a fait passer à cette occasion plusieurs dispositions importantes modifiant le code du travail : Prolongation de la durée des mandats des représentants du personnel (DP, CE, CCE, comité de groupe) de 2 à 4 ans pour l'ensemble des entreprises, extension du forfait en jours aux salariés non cadres, autorisation de travail le dimanche pour les apprentis de moins de 18 ans, ....

### **Décret du 2 août renforçant les mesures de contrôle des chômeurs**

La liberté de licencier, les différentes mesures d'exonérations de cotisations sociales, l'envolée de la précarité et des formes de contrats précaires, les aides diverses aux entreprises, .... ont fait la preuve de leur inefficacité pour l'emploi.

Incapable de faire baisser le chômage, le gouvernement s'en prend aux plus faibles, les chômeurs : contrôle, répression, baisse voire suppression des allocations...



### **Adoption le 4 août d'une série d'ordonnances dans le cadre du «plan d'urgence pour l'emploi»**

#### **Contrat Nouvelles Embauches (CNE)**

Ce CNE est encore plus précaire que le CDD car le salarié ne connaîtra pas la durée de son embauche ! Ce nouveau contrat s'applique pour toutes les entreprises de moins de 21 salariés et il pourra être conclu pour toute nouvelle embauche sauf pour des emplois saisonniers. Ce CNE est de fait une période d'essai de 2 ans qui permet au patron de licencier le salarié sans justification ni motif pendant ces 2 ans,

puis d'attendre le délai légal de 3 mois et de réembaucher le même salarié pour un nouveau CNE !

Pour les salariés, c'est la précarité et l'insécurité totale.... La menace quotidienne du licenciement, des difficultés pour emprunter ou se loger et des projets d'avenir seulement en rêve !

### **Exclusion des jeunes salariés de moins de 26 ans du décompte des effectifs de l'entreprise pour l'application du code du travail et de diverses dispositions financières !**

Exclure les moins de 26 ans de l'effectif de l'entreprise, revient de fait à exclure et priver des milliers de jeunes et de moins jeunes du droit de s'organiser et de se défendre dans les petites entreprises et en particulier dans l'hôtellerie, la restauration, les services,...

Institution d'un crédit d'impôt au profit des jeunes de moins de 26 ans qui prennent un emploi dans des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement : Agriculture, bâtiment, travaux publics, industrie, commerce, restauration, ... Ainsi les employeurs sont dédouanés des mauvaises conditions de travail (pénibilité, dangerosité, flexibilité, horaires à rallonge, bas salaires, ...) qu'ils imposent dans ces secteurs ... Pas la peine d'améliorer les conditions de travail ou les salaires puisque le contribuable payera !

**Relèvement des seuils d'effectifs de 10 à 20 salariés pour certains prélèvements obligatoires dans les entreprises :** Participation au financement de la formation professionnelle, contributions versées pour l'aide au logement et pour l'effort de construction.

### **Simplification des formalités d'embauche pour les entreprises de moins de 6 salariés**

Instauration du chèque-emploi qui encouragera de fait la fraude sur les cotisations et le code du travail en affaiblissant les possibilités de contrôle.

**Ce gouvernement et sa politiques sont illégitimes. Cette absence de légitimité les poussent à agir vite pour que le programme de casse sociale du patronat et des libéraux passe et s'applique....**

**Ceux qui nous gouvernent ne prennent même plus la peine de préserver un semblant de vernis démocratique aux décisions qu'ils nous imposent.**

**En procédant par ordonnances et décrets, ils prouvent leur illégitimité et leur peur du débat démocratique.**

**Dans ces conditions, s'opposer et combattre leur politique est un devoir pour chaque citoyen !**

# EFFIA-Services, une filiale à 100 % de la SNCF créée par la SNCF pour démolir le statut cheminot !

Cette filiale, comme d'autres, se voit attribuer de plus en plus de tâches effectuées auparavant par des cheminots au statut dans les gares voyageurs : Accueil, aide aux handicapés, bagages, consignes, salons Grand-Voyageur, gestion de centres téléphoniques,....

Les salariés d'EFFIA-Services dépendent de la Convention Collective de la Manutention Ferroviaire et Travaux Connexes.... Malgré la réalité sociale vécue par les salariés : précarité, manque de personnel, bas salaires, CDD à la pelle, heures supplémentaires non payées, entorses quotidiennes au code du travail... la direction trouve que cette convention collective est encore trop avantageuse !

Unilatéralement, le 30 juin, la direction d'EFFIA-Services a annoncé à ses salariés que leur convention collective ne s'appliquerait plus et qu'ils dépendraient désormais de la convention collective des prestataires de services bien plus avantageuse pour les comptes de la filiale et de la SNCF !

Avec cette nouvelle convention collective, les directions d'EFFIA-Services et de la SNCF économisent sur le dos des salariés les primes des dimanches et fériés, de nuits, de vacances, de fin d'année, ... Dans la foulée, certains ac-

quis sociaux, complément maladie par exemple, disparaissent !

**Quel salarié, quel cheminot, accepterait sans se révolter de continuer à faire le même travail en gagnant moins ?**



Pendant tout l'été, les salariés d'EFFIA se sont mobilisés pour s'opposer à la régression sociale que veulent leur imposer leur direction et la direction SNCF. SUD Rail leur apporte un soutien total et demande aux cheminots une solidarité à 100 % avec les salariés d'EFFIA et de la sous-traitance.... Défendre les acquis sociaux des salariés de la sous-traitance, c'est aussi défendre le statut des cheminots !

Pour l'anecdote, SUD Rail accorde une palme d'or aux dirigeants d'EFFIA-Services qui donnent des leçons de gestion à leurs salariés précaires tout en étant eux-mêmes bien à l'abri derrière leur statut de cheminot !

Mention spéciale du jury pour les quelques membres de l'encadrement, eux aussi bien protégés par leur statut de cheminot, qui se sont sentis obligés de répondre à l'appel de la direction SNCF VFE dans les établissements pour bri-

## Les T.I.R. sont interdits

**300 ?** C'est le nombre de Trains Inter-régionaux que la direction SNCF veut supprimer.

**Pourquoi ?** Tout simplement parce que les régions ne veulent pas subventionner ces trains-là et que la SNCF les juge elle non rentables... *Loi du profit oblige !!!*

**Quand ?** Leur suppression est prévue pour décembre.

**Incidence sur notre région ?** Notre région serait amputée du T.I.R. Lyon-Nantes, desservant notamment Moulins/Allier, Vierzon, Tours ,....

**Des régions sinistrées ?** Oui, les régions du Centre de la France qui sont déjà très mal desservies et souvent isolées verraient ce phénomène s'amplifier si le projet est mis à exé-

# CHÈQUE VACANCES

SUD-Rail a mené une action continue depuis le 1er janvier pour que le chèque vacances soit maintenu parmi les prestations offertes par le CER de Lyon. Nous nous félicitons que le chèque vacances soit enfin adopté par le CE et que les cheminots puissent enfin en profiter.

C'est bien SUD-Rail qui de bureau en bureau, de CER en CER n'a jamais relâché la pression sur ceux qui voulaient faire passer le chèque vacances à la trappe !

Devant les désaccords, nous en sommes donc arrivés à un vote en séance plénière du CE le 31/08/05.

Ont voté POUR le déblocage d'un budget de 100 000 € pour le chèque vacances en 2005 :

SUD-Rail, FO, UNSA, CFTC = 8 voix

Ont voté CONTRE : CGT = 7 voix

Le chèque vacances a donc enfin été adopté !!!

## Conditions d'obtention

- **Dépôt du dossier jusqu'au 15 septembre 2005**  
(dernier avis d'imposition, dernier bulletin de salaire, RIB).
- **Seront accordés en fonction de l'ordre d'arrivée et dans l'enveloppe de 100 000€.**

## Les 16 et 17 septembre 2005, La lutte passe par DUGNY...

Les attaques contre les services publics n'en finissent pas de détériorer la société dans laquelle nous vivons !!!

- les conditions d'accès des usagers aux services publics sont de moins en moins équitables.
- Les conditions de travail des salariés sont de plus en plus précaires.
- Les données écologiques n'ont plus droit au chapitre.
- La sécurité n'est plus le souci premier des dirigeants.

**Les 16 et 17 septembre, il faudra être nombreux à Dugny (Meuse) pour dire NON à la libéralisation des chemins de fer ! NON aux privatisations !**

SUD-Rail qui a lancé l'initiative a déjà été rejoint par les autres syndicats de l'« Union Syndica-

le SOLIDAIRES », par la Confédération Paysanne, par ATTAC, .....

Ces 2 jours se dérouleront dans le cadre d'un « camping de lutte » qui donnera l'occasion de débattre, de manifester contre le train privé Fret de la CONNEX, d'exiger la défense et le développement des services publics, de faire converger les luttes et de faire la fête !

**L'AGENDA  
2006  
EST  
ARRIVÉ !**

**Prix : 4 Euros**

**Disponible auprès de vos  
militants SUD-Rail**